

DEPARTEMENT
HAUTE- CORSE

ARRONDISSEMENT
DE CORTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PLAINE
DU FIUMORBU
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

ID : 02B-252000799-20220531-162022-AU

Berger
Levrault

Délibération n°162022

NOMBRE DE MEMBRES :

| | |
|--|----|
| En exercice | 28 |
| Présents | 16 |
| Absents ayant donné pouvoirs ou procuration | 03 |
| Absents excusés | |
| Absents | 09 |
| Votants | 19 |

DATE CONVOCATION :
17/05/2022

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 315 600.00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le financement des travaux de remplacement d'une canalisation d'eau potable , située RT 50 Tavignano à Aléria

L'an deux Mil vingt deux le trente et un mai à neuf heures, le Conseil Syndical de la Plaine du Fiumorbu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur GIUDICI Francis.

Etaient présents : CASANOVA André, CHEYNET Patrick, PAOLACCI Jean Toussaint, GAMBINI Ghjuvanna, GIUDICI Francis, DENIS William, BARTOLI Jacques, BENEDETTI François, ANGELI Paul, RISTERUCCI Alexis, CHIODI Marcu-Andria, GUIDICI Jean-Noël, CHIARI Patrice, ROCCHI André, BARBONI Toussaint, GIOVANNI Philippe.

Absents ayant donné pouvoir ou procuration : LUCIANI Dominique à CHEYNET Patrick; ALESSANDRINI Anthony à GIUDICI Francis; DOMINICI Gilles à BARTOLI Jacques.

Etaient absents : BARCELO Daniel, MARIANI Marthe, OTTAVI Stéphane, MARTINETTI François, PROFIZI Jean Noël, LORENZANI Laurent, ORSUCCI Christian, CRISTIANI Luc Antoine, POCAÏ Raymond.

Il a été procédé conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité. M. PAOLACCI Jean Toussaint, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptés.

Le Président soumet au Comité Syndical que pour le financement de cette opération, il y a lieu de réaliser un prêt de **315 600 .00 €** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation taux révisable LA.

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle **Index :** Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat : + 0.53 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : En fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéances et intérêts prioritaires.

Typologie Gissler : 1A

Où cet exposé et après en avoir délivré le Comité Syndical décident :

- Invite son Président à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation un Contrat de prêt composé d'une ligne de Prêt d'un montant de 315 600 .00 € et dont les caractéristiques financières sont énumérées ci-dessus.
- Autorise son , délégué dûment habilité , à signer seul le Contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds .

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

M. le Président
Francis GIUDICI

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous Préfecture le
Et de l'affichage le
M. le Président
Francis GIUDICI

